# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

# **DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00,

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie de Gaillon-sur-Montcient sous la présidence de **Madame Marie-Christine DUBERNARD**, **Maire.** 

### Ordre du Jour :

- Approbation du précédent compte rendu.
- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Vote du Résultat du Compte Administratif 2022.
- Vote du Compte de Gestion 2022.
- Vote des taxes 2023.
- Vote des Subventions 2023.
- Affectation du résultat 2022.
- Vote du Budget Primitif 2023.
- Décisions du Maire.
- Informations diverses.

Madame Marie-Christine DUBERNARD - Madame Véronique PIPEAU - Monsieur Jean-Pierre LE TELLIER -Monsieur David FEDEL - Madame Sophie CARMES - Madame Gaëlle AUBERT - Monsieur Frantz TARDIEU - Monsieur Guillaume VERLINDE Madame Martine JEUDY -Madame Sylvaine AMIOT - Madame Isabelle MULLER - Monsieur Marvin GRIS - Madame Nathalie AMARA-

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Absent ayant donné pouvoir :</u> Monsieur Christophe RADENAC Pouvoir à Monsieur David FEDEL

Absent excusé: Monsieur Gérard TROU

Madame Sophie CARMES a été désignée à l'UNANIMITE Secrétaire de séance.

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Maire donne lecture des écritures dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2022, puis quitte la salle durant le vote.

La présidence de la séance est confiée à Madame Véronique PIPEAU conformément à l'article L 2121-31, L2122-21 et L 2343-1 et 2,

Vu le vote du budget primitif 2022,

Vu les décisions modificatives inscrites au budget 2022

Vu le compte de gestion définitif établi par le comptable pour l'exercice 2022,

Considérant les résultats de l'exercice 2022 :

- Section de Fonctionnement : excédent de 101 396.12 €
- Section d'Investissement : excédent de 28 694.79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à L'UNANIMITE le compte administratif 2022

Et considérant que les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 207 930.45 €
- Section d'investissement : excédent de 241 703.37 €

Le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2022 pour les sections de fonctionnement et d'investissement est de 449 633.82 €.

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à L'UNANIMITE le compte de gestion 2022 du trésorier municipal qui correspond en tout point au compte administratif 2022 et n'appelle pas d'observation ni de réserve.

#### **VOTE DES TROIS TAXES 2023**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Décide de maintenir les taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe foncière non bâti et la taxe foncière bâti pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière bâti : 28.28 %

Taxe foncière non bâti : 33.09 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.15 %

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2022 par section :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 présente un excédent de clôture de 207 930.45 €

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2022 présente un excédent de clôture de 241 703.37 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ces résultats comme suit :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2022,

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à la somme de 449 633.82 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'UNANIMITE l'affectation des résultats suivants :

RI : recettes d'investissement RF : recettes de fonctionnement

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2023**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Décide de voter les montants pour les subventions attribuées pour l'année 2023 de la façon suivante :

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE VOTE le budget primitif pour l'année 2023 en recettes et en dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement :
- Dépenses et Recettes: 886 724.45 €
- Pour la Section d'Investissement :
- Dépenses et Recettes : 1 094 889.82 €

#### **DECISIONS DU MAIRE:**

De signer une convention relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire avec le CIG, représenté par son Président Monsieur Daniel LEVEL, pour la couverture des obligations statutaires auprès de RELYENS (SOFAXIS) / CNP Assurances.

La convention prend effet au 1er janvier 2023 et s'achève le 31 décembre 2026.

Les dépenses seront imputées au budget de la commune.

#### INFORMATIONS DIVERSES

**Extension Ecole**: Les congés scolaires de fin avril vont permettre une phase de travaux plus intenses à l'école des Quatre Vents, avec entre autres, la réfection des peintures d'une classe et des couloirs, la transformation des sanitaires actuels, le déplacement du bungalow extérieur avec modification de la clôture pour la mise en place de la plateforme devant accueillir la pompe à chaleur.

<u>City stade</u>: Les travaux de la plate-forme ont débuté le 29 mars pour une durée d'une semaine environ puis l'entreprise des espaces verts interviendra pour effectuer l'engazonnement puis les plantations avec la pose d'une bâche sur le talus.

## Autres infos des animations à venir :

- -Samedi 15 avril 2023 : bourse aux vêtements puéricultures et jouets organisée par la Caisse des Ecoles
- Dimanche 16 avril 2023 : goûter échanges séniors organisé par la commission affaires sociales
- Samedi 22 avril 2023 : atelier proposé par le PNR du Vexin sur les pollinisateurs
- Samedi 13 mai 2023 : Troc Vert

La séance est levée à 21 h 30.

Madame Marie-Christine DUBERNARD - Madame Véronique PIPEAU

Monsieur Jean-Pierre LE TELLIER -Monsieur David FEDEL -

Madame Sophie CARMES - Madame Gaëlle AUBERT - Monsieur Frantz TARDIEU -

Monsieur Guillaume VERLINDE Madame Martine JEUDY - Madame Sylvaine AMIOT

Madame Isabelle MULLER - Monsieur Marvin GRIS - Madame Nathalie AMARA-